

COUR CONSTITUTIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**DECLARATION DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE DU MALI**

De graves accusations de tentative de corruption des neuf (9) Membres de la Cour constitutionnelle ont été diffusées dans la presse et sur les réseaux sociaux ces derniers jours. Lesdites accusations faisaient état d'une rencontre, à Bamako le 29 juillet 2018, au sein de la Cour en vue du partage d'une somme d'argent de neuf cent millions de francs CFA (900.000.000) émanant du candidat Ibrahim Boubacar KEITA en vue de couvrir d'éventuelles fraudes électorales de ce dernier lors de l'élection présidentielle organisée le même jour.

La Cour dénonce le caractère ridicule de cette affabulation médiatique visant à discréditer le scrutin relatif à l'élection du Président de la République à travers une pseudo rencontre houleuse qui ne pouvait matériellement avoir lieu dans la mesure où les juges étaient mobilisés, au même moment, dans différentes régions du Pays et en compagnie d'observateurs internationaux, pour coordonner les missions d'observation des trois mille cinq cent (3500) délégués recrutés par elle en vue d'observer le bon déroulement des opérations de vote sur toute l'étendue du territoire national.

En outre, la Cour attire l'attention de tous que la diffusion de telles accusations, sans fondement, sur la base de faits qui ne pouvaient matériellement avoir lieu troublent la sincérité du processus électoral et constitue ainsi une infraction prévue et punie par les lois électorale et pénale. A cet effet, elle se réserve le droit d'user de tous les moyens légaux par une saisine régulière des juridictions compétentes pour préserver son intégrité.

Enfin, les membres de la Cour, nullement ébranlés par ce montage grotesque, affirment leur détermination à assumer les missions, à eux, assignées par la Constitution et les lois pertinentes, dans le seul intérêt du peuple malien.

La Cour sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 31 juillet 2018



**LE PRESIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE**

Madame Manassa DANIOKO
Commandeur de l'Ordre National